



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS****DEL-2021- 1**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 5 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 05 février, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Modification de la délibération n°2019/90 du 12 septembre 2019 relative à la vente de terrains à un exploitant de la Commune de Bourbonne les Bains**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.Procurations : Claude PETIOT à Patrick BREYER, Amélie MOLTER à Emilie BEAUÉtaient absents excusés : Claude PETIOT, Amélie MOLTERÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/02/2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29 janvier 2021

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU la délibération n° 2019/90 du 12 Septembre 2019 portant échange et vente de terrains avec un exploitant agricole de la Commune de Bourbonne les Bains,**VU le nouveau procès-verbal de délimitation établi le 17 décembre 2020 par Monsieur Jean-Pierre CARDINAL, géomètre, portant division de la parcelle cadastrée La Rochotte Sud section D n° 2335 d'une contenance totale de 13 h 50 a 43 ca, et divisée comme suit :*

- Parcelle cadastrée La Rochotte Sud section D n° 2485 : 1 ha,
- Parcelle cadastrée La Rochotte Sud section D n° 2486 : 40 ares 88 ca
- Parcelle cadastrée La Rochotte Sud section D n° 2487 : 12 ha 10 ares 28 ca

*VU le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie présenté par la Communauté de Communes des Savoir-Faire,**VU l'évaluation du service des domaines en date du 14 Juin 2020, actualisée le 6 Janvier 2021,**VU l'avis favorable de la 1^{ère} Commission Municipale « Développement Economique » du 2 Février 2021,*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la délibération du 12 Septembre 2019, à savoir, notamment la vente du solde de la parcelle cadastrée La Rochotte Sud, section D n° 2335, d'une surface totale de 13 ha 50 a 43 ca, amputée d'une emprise de 2 ha.

Il expose au Conseil Municipal que, suite à la délimitation effectuée sur le terrain par le géomètre, la surface cédée est modifiée. Il s'agit de la parcelle nouvellement cadastrée La Rochotte Sud, section D n° 2487 d'une surface de 12 ha 10 a 28 ca. Comme indiqué dans la délibération susvisée, le calcul de la surface vendue se fera sur la base de 10 hectares au prix de 0,25 € le m². Les autres dispositions de la délibération n° 2019/90 du 12 septembre 2019 demeurent inchangées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- De céder à Monsieur Mickaël CLER la parcelle nouvellement cadastrée La Rochotte Sud, section D n° 2487 d'une surface de 12 ha 10 a 28 ca,
- De rappeler que le montant de la vente sera calculé sur une base de 10 ha à 0,25 € le m²,
- D'approuver que les autres dispositions de la délibération n° 2019/90 sont inchangées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder à Monsieur Mickaël CLER la parcelle nouvellement cadastrée La Rochotte Sud, section D n° 2487 d'une surface de 12 ha 10 a 28 ca,
- De rappeler que le montant de la vente sera calculé sur une base de 10 ha à 0,25 € le m²,
- D'approuver que les autres dispositions de la délibération n° 2019/90 sont inchangées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 9 février 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT